

Domaine Privé - 9<sup>e</sup> Tranche -

I.P. 335.

Donai.

5<sup>e</sup> Ann.  
ann.

Maison, 4<sup>6a</sup>, Rue Victor Hugo.

Donai - 4<sup>6a</sup>, Rue Victor Hugo - I.P. 335.

Commune de D O U A I

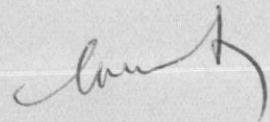
8 Immeuble, sis 4<sup>bis</sup> rue Victor Hugo,  
( ex I.P. 335 )

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

| Désignation des pièces                             | Nature des travaux et fournitures                                    | Montant des dépenses |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Stock Debéthune<br>Cde 27 du 29/1/45.              | Travaux de couverture,<br>enduit et vitrerie.....                    | 1.632                |
| Entreprise CLAVIER<br>Cde 13190 du 7/1/45          | Travaux de maçonnerie.....                                           | 34.000               |
| Feuilles de répartition<br>d'Octob.et Novemb. 1944 | Main-d'oeuvre SNCF pour déblaie-<br>ment et travaux de menuiserie .. | 3.620                |
| Feuille de répartition<br>de Février 1949          | Main-d'oeuvre S.N.C.F.<br>pour remise en état .....                  | 2.848                |
| Bulletin V.1199<br>n°5 d'Août 1951.                | Fourniture de carrelage, peinture<br>blanche et papiers peints ..... | 5.947                |
|                                                    |                                                                      | <u>48.047</u>        |

Le présent relevé s'élevant à la somme de QUARANTE HUIT MILLE QUARANTE SEPT Francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie en outre que les factures relatives aux commandes mentionnées dans le présent relevé ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris; le 27 Septembre 1951.





## Commune de D O U A I

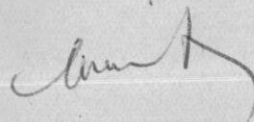
8 Immeuble, sis 4<sup>bis</sup> rue Victor Hugo,  
( ex I.P. 335 )

Relevé des dépenses de remise en état des dommages de guerre.

| Désignation des pièces                             | Nature des travaux et fournitures                                    | Montant des dépenses |
|----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Stock Debéthune<br>Gde 27 du 29/1/45.              | Travaux de couverture,<br>enduit et vitrerie.....                    | 1.632                |
| Entreprise CLAVIER<br>Cde 13190 du 7/1/45          | Travaux de maçonnerie.....                                           | 34.000               |
| Feuilles de répartition<br>d'Octob.et Novemb. 1944 | Main-d'oeuvre SNCF pour déblaiement et travaux de menuiserie ..      | 3.620                |
| Feuille de répartition<br>de Février 1949          | Main-d'oeuvre S.N.C.F.<br>pour remise en état .....                  | 2.848                |
| Bulletin V.1199<br>n°5 d'Août 1951.                | Fourniture de carrelage, peinture<br>blanche et papiers peints ..... | 5.947                |
|                                                    |                                                                      | <u>48.047</u>        |

Le présent relevé s'élevant à la somme de QUARANTE HUIT MILLE QUARANTE SEPT Francs est certifié exact et conforme aux écritures de la S.N.C.F. (Région Nord) par l'Inspecteur Principal, Chef de la Subdivision de la Comptabilité VB soussigné, qui certifie en outre que les factures relatives aux commandes mentionnées dans le présent relevé ont été acquittées à ce jour aux Entrepreneurs intéressés.

Paris; le 27 Septembre 1951.



COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU NORD

27, Avenue Bosquet à PARIS (7°)

-:-:-:-

I. P. 335

ETAT des dépenses consécutives aux dommages de guerre  
subis par l'immeuble situé à DOUAI, 4 bis, Rue Victor  
Hugo.

Constat des dommages

I945 - Acte de Me BREHON Albert, Huissier à  
DOUAI, II, Rue du Gouvernement ..... I50

Travaux

I946 - Débit S.N.C.F. (Décembre 46.702,10  
I947 - Débit S.N.C.F. (Mai) 13.330,50

60.182,60  
=====

Pièces jointes

I procès-verbal de constat

I récépissé de la déclaration de sinistre enregistrée  
au M.R.U. sous le n° 52.020 H.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

— MINISTÈRE  
DE LA RECONSTRUCTION  
ET DE L'URBANISME.

N° 52020 H  
(À porter par le service.)

(1) La qualification d'im-  
meuble d'habitation résulte  
de la déclaration produite;  
elle n'engage pas l'Adminis-  
tration quant aux textes ap-  
plicables à l'immeuble.

6 / **ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

d'une déclaration de sinistre d'un immeuble d'habitation (1).

Nom du propriétaire : COMPAGNIE DU CHEMIN  
Prénoms : DE MER DU NORD  
Immeuble sis rue Victor Hugo, n° 4 bis  
à DOUAI (département de Nord).

Le délégué départemental  
du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme,

Cachet.



Exonéré de Timbre et  
d'Enregistrement  
Loi du 7-10-1942  
Art. 40.

PROCES VERBAL DE CONSTAT.

L'an mil neuf cent quarante cinq, le seize avril.

A la requête de la Compagnie des Chemins de Fer  
du Nord, dont le siège social est à Paris, Avenue  
Bosquet n°27, poursuites et diligences de son Pré-  
sident, Directeur Général en exercice audit siège  
lequel m'a exposé:

Que par suite du bombardement aérien du 11 Août  
1944, l'immeuble dont la compagnie est propriétai-  
re avait été fortement endommagée.

C'est pourquoi:

Je, Albert BREHON, Huissier près le Tribunal

Civil de première instance de Douai demeurant

à Douai 11<sup>ème</sup>, Rue du Gouvernement, soussigné

Me suis transporté à Douai, 11<sup>ème</sup> rue Victor Hugo et j'ai constaté ce qui suit:

TOITURE: La couverture en tuile est totalement  
boulversée, a remanier sur une surface de 80 m<sup>2</sup>  
environ.

Environ 200 tuiles sont à remplacer.

Le chéneau est à réparer.

Le faitage est à remanier/

GRENIER: Chambre mansardée sur rue: le plafond est  
à refaire sur une surface de 20 m<sup>2</sup> environ

Réparation de l'enduit du mur sur une surface de  
12 m<sup>2</sup> environ.

Les châssis sont à réparer.

Le mur est lézardé à plusieurs endroits dant le  
pignon.

Une surface de 1 m<sup>2</sup> environ de verre est cassée.

Chambre mansardée sur cour: le plafond est à ré-  
fectionner sur une surface de 30 m<sup>2</sup> environ.

L'enduit du mur est à réparer sur une surface de  
12 m<sup>2</sup> environ.

Les châssis sont à réparer.

Plusieurs lézardes sont creusées dans le pignon.

Deux carreaux sont cassés.

Le dallage en briques à plat est à réparer sur  
une surface de 20 m<sup>2</sup> environ.

Vis. à Douai le 16 AVR 1945  
Rq. : Grats.

*[Signature]*

PREMIER ETAGE:

CHAMBRE SUR COUR: Le pignon est lézardé à plusieurs endroits.

Le plafond est à refaire sur une surface de 15 m<sup>2</sup> environ.

L'enduit du mur est à refaire sur une surface de 32 m<sup>2</sup> environ.

Deux fenêtres sont à réparer.

Sept carreaux sont cassés.

Le mur d'entrefond est fortement lézardé est à réparer.

Une porte de 220 x 80 est à remplacer.

DEBARRAS DONNANT SUR LA COUR: Une fenêtre est à réparer.

Sept carreaux sont cassés.

Le pignon est lézardé.

Le plafond est à refaire sur une surface de 8 m<sup>2</sup> environ.

L'enduit du mur est à réfectionner sur une surface de 2 m<sup>2</sup> environ.

Une porte est à réparer.

CHAMBRE & COUCHER SUR RUE: Il ya de nombreuses fissures au plafond.

Il y a plusieurs lézardes dans le mur d'entrefond

Le plafond est à réfectionner sur une surface de 9 m<sup>2</sup> environ.

Des fissures dans le mur sont à calfeutrer.

SALLE A MANGER SUR RUE: Deux fenêtres sont à réparer.

Dix carreaux sont cassés.

le plafond est à réfectionner sur une surface de 4 m<sup>2</sup> et des fissures doivent être boucher.

L'enduit du mur est à réfectionner sur une surface de 12 m<sup>2</sup>.

CUISINE: Le carrelage est lézardé et affaissé est à refaire surface de 16 m<sup>2</sup> environ.

Une porte est à réparer.

Une autre porte est à remplacer.

Le plafond lézardé est à réfectionner sur une surface de 2 m<sup>2</sup> environ.

Le mur lézardé est à calfeutrer.

VERANDA: complètement détruite.

Le mur en maçonnerie limitant le logement avec les propriétés voisines est détruit.

Les W.C. sont détruits.

CAVE: Les marches d'escalier sont ébranler à réparer. dans la cave donnant sur la rue la voute est fissurée, sous l'escalier une partie de maco,

sur une surface de 0 m<sup>2</sup> 500 environ.

EXTERIEUR:

FAÇADE SUR RUE: L'imposte de la porte d'entrée est à remplacer.

Le seuil de pierre est decellé et fendu.

La corniche sous le nécheau est descellé, est à calfeutrer.

FAÇADE SUR COUR: Est lezardée.

Un cintre de fenêtre est à refaire.

La corniche sous le chéneau est descellée il y a lieu de prévoir le calfeutrement.

PIGNON: est fortement lézardé et ébranlé. Une partie à la hauteur du chéneau est inclinée. à refaire. Une souche de cheminée est inclinée également à refaire.

DIVERS: Par suite de l'ébranlement général de l'immeuble des nombreuses lézardes etc.... le papier peint est à remplacer dans toutes les pièces. La peinture des boiseries est à refaire.

DECLARATIONS: Les dégâts sont dus à l'explosion de bombes aériennes tombées dans le voisinage immédiat de l'immeuble.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir à ma requérante tout ce que de droit.

Coût: Cent cinquante francs.

*Coût*  
P.V. 50.-  
Vae. 100.- } 150.-

*Muni de 7056 du 11/11/1947*

